

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 28 octobre 2016 portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Bruxelles Brabant

A.M. 13-07-2017

M.B. 07-08-2017

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'article 66, alinéa 1^{er}, 3^o, et alinéa 3 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement de son fonctionnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2016 portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Bruxelles Brabant ;

Sur proposition de la CSC Enseignement ;

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 2 de l'arrêté ministériel du 28 octobre 2016 portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Bruxelles Brabant, les mots «Monsieur Fabrice PINNA et Monsieur Pierre BETTENS» sont remplacés par les mots «Monsieur Thierry DELHOUX et Monsieur Jean-Marc STREEL».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 15 septembre 2017.

Bruxelles, le 13 juillet 2017.

J.-Cl. MARCOURT